

Aller à l'école autrement Le « pédi... bus » de La Baconnière

Nous sommes en 2005 et l'école Lény-Escudéro, à La Baconnière, souhaite sensibiliser les enfants à l'environnement. D'où l'initiative du pédi...bus. Des adultes conduisent un groupe d'écoliers qui font le trajet domicile-école à pied, avec un itinéraire précis, direct, rapide comme une ligne de bus. Outre une protection de l'environnement, cette initiative, la première de ce type en Mayenne, est également un début de réponse aux problèmes de stationnement, de circulation et de sécurité aux abords de l'école.

Il est 16h30 et les enfants de l'école primaire Lény-Escudéro, à La Baconnière, terminent leur journée d'écoliers. Certains retrouvent leurs parents, grands-parents, venus les attendre pour les reconduire à pied ou en voiture à leur domicile. D'autres se regroupent aux abords de l'école et attendent le « pédi...bus », qui va également les conduire à leur domicile.

Quelques minutes plus tard, la première ligne pédi...bus se met en marche. Une douzaine de personnes (deux accompagnateurs et une dizaine d'enfants) vont ainsi rejoindre, à pied, leur domicile. Tout au long du trajet emprunté, le groupe s'égrène.

Philippe Bariller, directeur de l'école Lény-Escudéro, explique : « Depuis plusieurs années, le nombre croissant d'automobilistes autour de l'école, matin et soir, devenait inquiétant, à tel point que les accès de l'école devenaient dangereux. Le pédi...bus s'est tout de suite présenté comme la solution à ce cercle vicieux ».

Dans un premier temps, il était important de trouver des informations sur ce type de transport : informations pratiques, juridiques, etc. Ensuite, une enquête a été diffusée auprès des parents d'élèves afin de mesurer leur intérêt par rapport à ce projet. Beaucoup de parents ont répondu favorablement.

Avec l'aide de l'Ademe Pays de la Loire ⁽¹⁾, organisme-conseil pour ce dispositif, le projet a pu, petit à petit, se mettre en place, d'autant plus qu'une des premières expériences françaises en matière de pédi...bus était ligérienne. L'école Lény-Escudéro pouvait ainsi s'en inspirer.



Préparation d'une des deux lignes pédi...bus, sous l'œil vigilant de Philippe Bariller, directeur de l'école Lény-Escudéro

C'est en janvier 2006 que la première ligne pédi...bus mayennaise ⁽²⁾ s'est mise en place, non sans quelques difficultés, dont le problème des assurances. En effet, la demande faite aux organismes susceptibles de couvrir une telle opération semblait être nouvelle. Après de nombreuses démarches, une solution a pu être trouvée. Les lignes pédi...bus sont sous la responsabilité juridique du président des parents d'élèves. La commune prend en charge le coût de l'assurance et la mise à disposition de la chasuble pour les accompagnateurs.

Le directeur souligne une autre difficulté : le nombre d'accompagnateurs. En effet, de nombreux parents sont favorables à ce type d'initiative, mais peu sont disponibles pour accompagner. Les grands-parents, ainsi que les assistantes mater-

⁽¹⁾ – Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Site Internet : www.ademe.fr/paysdelaloire/ Le site de l'Ademe Pays de la Loire met en ligne une boîte à outils pédi...bus et vélo...bus avec les différentes étapes à suivre et les outils indispensables au montage du projet.

⁽²⁾ – Un second pédi...bus en Mayenne s'est mis en place, au Genest-Saint-Isle, depuis la Toussaint 2006, à l'initiative de l'Association de protection de l'environnement genestois (Apege) et de l'association des écoles publiques du Genest-Saint-Isle.

nelles, semblent être les personnes les plus disponibles pour encadrer les enfants.

À la rentrée scolaire 2006, deux lignes sont lancées, plus une navette permettant aux enfants de l'école maternelle de rejoindre les enfants de l'école primaire. Ces lignes fonctionnent uniquement le matin et le soir.

Selon Philippe Bariller, les enfants qui empruntent ce type de transport « sont plus éveillés lorsqu'ils arrivent à l'école le matin ; ils sont plus réceptifs ».

Une Charte de l'accompagnateur va être mise en place. Chaque accompagnateur sera invité à signer cette charte et sera ainsi couvert par l'assurance mise en place. En signant cette charte, il prendra également un engagement vis-à-vis du bon fonctionnement de la ligne pédi...bus pour laquelle il est désigné comme accompagnateur.

En amont, il semble important de travailler sur la sécurité avec les accompagnateurs. En effet, certaines personnes refusent d'être accompagnateurs de peur qu'il n'arrive quelque chose aux enfants qu'ils accompagnent. Ils craignent les conséquences que cela pourrait entraîner.

En cas d'indisponibilité, une chaîne téléphonique est prévue afin de trouver un ou une remplaçante.

Selon Philippe Bariller, l'initiative de l'école vis-à-vis de ce mode de transport semble à la limite de la viabilité. En effet, La Baconnière est une commune de taille moyenne et les enfants ont des habitations très dispersées. Les deux lignes ne peuvent pas actuellement assurer une desserte suffisante. Sans compter les enfants de la campagne qui relancent régulièrement le directeur pour qu'une ligne vélo...bus puisse être mise en place.



Philippe Bariller ajoute : « Pour être réellement opérationnel, le pédi... bus devrait être à l'initiative des municipalités. En effet, pourquoi un pédi... bus qui s'adresse seulement à l'école publique et pas à l'école privée du village ? À partir du moment où cette pratique émane d'une des associations scolaires, elle restreint sa généralisation »...

Selon l'Ademe, il y a en Pays de la Loire environ une centaine de lignes pédi...bus / vélo...bus qui fonctionnent. Les objectifs sont de réduire la circulation (dangereuse) devant les écoles, de rapprocher parents et enseignants, de contribuer à la santé des enfants par l'exercice physique, d'augmenter leur attention en classe, de réduire le recours systématique à la voiture et ainsi de contribuer à réduire l'effet de serre...

Le pédi...bus s'inscrit dans le programme ATEnEE⁽³⁾ du pays de Haute-Mayenne et dans la réflexion sur la mobilité au sein du Conseil de développement. Plus globalement, le Conseil de développement a engagé une réflexion sur la mise en place du covoiturage.

⁽³⁾ – Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Énergétique. Le programme est signé pour trois ans entre des partenaires locaux et l'Ademe.